



# 66



SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54 • Fax : 05 62 34 91 06
- Email : [snu65@snuipp.fr](mailto:snu65@snuipp.fr) • Site : <http://65.snuipp.fr/>

**C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>**

chers collègues,

le CTSD 1er degré qui s'est réuni aujourd'hui n'avait qu'un seul point à l'ordre du jour : l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2014. Vous trouverez notre déclaration liminaire en pj.

D'autres points ont également été abordés : les SEGPA, les PEMF, la préparation de la carte scolaire pour les années à venir, les RASED et les INEAT (à lire dans le compte-rendu que nous vous enverrons demain) : beaucoup de questions et peu de réponses ...

Ci-dessous les 3 points pour lesquels nous avons quelques certitudes.

## 1 - réforme des rythmes scolaires

SNUipp-FSU65 et CGTéduc'action65 ont réaffirmé leur opposition à cette réforme.

Résultats du vote sur les organisations prévues :

**pour : 0                      abstention : 5 (SGEN-CFDT et SE-Unsa)                      contre : 5 (SNUipp-FSU65 et CGTéduc'action65)**

Ce n'est pas le travail que vous avez fait que nous condamnons, mais bien le fond de cette réforme qui poursuit son but inavoué de démantèlement de notre Service Public d'Etat de l'Education Nationale.

## 2- carte scolaire

Dans sa déclaration liminaire le SNUipp-FSU65 a demandé à l'IA le réexamen de la situation des écoles ayant subi une fermeture de classe, ou n'ayant pas bénéficié d'une ouverture. L'IA se prononce pour un comptage des élèves à la rentrée sauf évolution exceptionnelle pendant l'été qui le conduirait à décider d'ouvrir avant le 1er septembre. Les listes ci-dessous ne sont pas hiérarchisées mais classées par type de structure et dans l'ordre alphabétique. Nous n'avons pas demandé le réexamen pour les écoles qui ne nous pas fait parvenir une demande.

**- écoles en MCS** : RPI Beaucens/Villelongue, RPI Bernac-Debat/Bernac-Dessus, RPI Bonnefont /Burg/ Montastruc, RPI Gardères/Luquet/Séron, RPI Pierrefitte / Soulom, Maubourguet mat, Tarbes Jeanne Larroque mat.

**- demandes d'ouverture déjà faites en CTSD et CDEN : élem Henri IV Tarbes, élem JJ Rousseau Tarbes (RRS), élem Voltaire Tarbes, Ibos mat, Bourg de Bigorre primaire, Lamarque Pontacq primaire.**

Demandes supplémentaires SGEN-CFDT : RPI Hiis/ Arcizac-Adour, Orleix élem

### **3 - contrats aidés**

le SNUipp-FSU65 demande si la circulaire qui devait être envoyée vendredi aux recteurs sur le recrutement des AESH et sur les conditions de CDIisation des AED éligibles, est parvenue à l'IA. **Non. Madame Carrère nous remercie de lui avoir transmis le projet de circulaire.**

Le SNUipp-FSU65 déclare qu'il est inacceptable que ces personnels ne soient pas payés durant les congés d'été pour cause de vide juridique. Nous demandons à l'IA de faire remonter au ministère notre demande de trouver une solution pour que ces personnels soient rémunérés pendant les vacances. **L'IA va le faire, car il se dit d'accord avec notre demande.**

Nous en parlerons demain lors du CTA qui se tiendra au rectorat.

Le SNUipp-FSU65 rappelle les conditions particulièrement difficiles connues cette année par les écoles qui avaient besoin d'un AVSi ou EVS sous contrat CUI. Certaines écoles ont dû renoncer à des candidats, dont le gestionnaire du collège mutualisateur ne voulait pas les recruter, alors qu'ils étaient éligibles à ces emplois.

En effet, ce sont le Préfet et Pôle Emploi qui fixent ces critères. Or , le gestionnaire appliquait des règles plus strictes que les décideurs ...

Le SNUipp-FSU65 est intervenu à plusieurs reprises auprès du SG, auprès de l'IA, auprès du SG du rectorat, auprès du gestionnaire et de son chef.

**L'IA reconnaît qu'il a été difficile d'infléchir la position du donneur d'ordre, étant donné qu'il s'agit de contrats de droit privé et que c'est lui l'employeur et non l'E.N.**

Nous rappelons que nous avons également dû intervenir à plusieurs reprises pour faire respecter les droits de ces personnels par l'employeur.

Nous avons évoqué en audience avec l'IA la possibilité que les candidats soient "sélectionnés" par une commission départementale qui transmettrait les dossiers retenus au gestionnaire. **Cette procédure a été mise en place depuis quelque temps.**

**D'autre part, le gestionnaire en question va changer de poste. Ouf !!!**

cordialement  
joëlle noguère